



Délégués de la Défenseure des Droits en Charente

La Défenseure des Droits est une autorité indépendante. La loi organique qui l'a créée lui permet d'avoir dans chaque département un ou plusieurs délégués. Aujourd'hui, il y a 500 délégués environ dans toute la France de métropole et d'outre-mer, tous bénévoles.

Vous pouvez contacter gratuitement ces délégués :

- Si vous vous estimez lésé(e) par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public.
- Si vous considérez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés ou qu'une situation met en cause l'intérêt supérieur d'un mineur.
- Si vous êtes témoin ou victime d'une discrimination.
- Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de la part de personnes exerçant des activités de sécurité (policiers, gendarmes, agents de sécurité, agents de l'administration pénitentiaire etc...).

Le département de la Charente compte deux délégués, madame Raymonde Jamard et monsieur René Ballet (habitant de notre commune) qui peuvent vous recevoir, en temps ordinaire hors confinement, à leur permanence d'Angoulême (8 rue de la Préfecture), de Confolens (sous-préfecture) ou de Cognac (sous-préfecture).

Certes, pour l'instant, les mesures barrières ne leur permettent pas de vous recevoir de façon présente. Néanmoins, les délégués poursuivent leurs activités de médiation et restent à votre disposition.

Vous pouvez donc prendre contact avec eux :

- . par téléphone : 05-45-97-61-28 – laisser un message ils vous rappelleront
- . par courrier : Préfecture de la Charente, 8 rue de la Préfecture, BP 1399 – 16000 Angoulême
- . par mail : rene.ballet@defenseurdesdroits.fr raymonde.jamard@defenseurdesdroits.fr